

témoignait de la piété filiale et de l'obéissance à son père et à sa mère; il respectait et il aimait ses parents aux neuf degrés. Il recherchait les sages et honorait les hommes saints; il croyait au Buddha, il croyait à la Loi, il croyait aux paroles des çramaṇas; il croyait que le bien est récompensé par le bonheur et que le mal est puni par le malheur. En observant les règles claires des dix actions excellentes (1) qui sont sincères et bien ordonnées, il gouvernait sa propre conduite; il avait donné des ordres pressants à toutes ses femmes, depuis la reine jusqu'à la plus humble concubine, pour que toutes à l'envi s'appliquassent au bien; il avait adressé des proclamations aux officiers et au peuple de ses possessions dans les quatre directions de l'espace pour que tous, grands et petits, portassent sur eux ces instructions et les récitassent et que leur cœur les mît en pratique.

Il arriva que, dans le royaume, un pauvre homme était dans une misère qu'il ne pouvait plus supporter; à bout de ressources, il fit un vol; le propriétaire du bien volé se saisit de lui et l'emmena pour exposer l'affaire au roi; celui-ci demanda : « Avez-vous volé ? » Le voleur répondit qu'il avait en effet volé. « Pourquoi, reprit le roi, avez-vous volé ? » Le voleur répliqua : « J'étais réellement dans une affreuse misère et je n'avais plus de quoi vivre; c'est pourquoi, violant vos lois saintes et claires, j'ai marché dans le feu et j'ai commis un vol. » Le roi, pénétré de compassion, le loua de sa parfaite sincérité, et, tout confus, il se sentit honteux; il dit en poussant un profond soupir : « S'il y a dans le peuple des gens qui souffrent de la faim, c'est moi qui les ai affamés; s'il y a dans le peuple des gens qui souffrent du froid, c'est moi qui les ai dépouillés de leurs vêtements. » Il ajouta : « Ma situation est telle que je puis faire en sorte que personne du

(1) Cf. p. 37, n. 1.